



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : RHONE

Référence : 1000525947

Discipline : L8011 - Economie Gestion Administrative (L8011)

Fonction : ENS

Lieu d'exercice

Code RNE : 0690046A

Nom de l'établissement : Lycée professionnel Louise Labé - Lycée des métiers réseau textile mode cuir

Commune : LYON 7E ARRONDISSEMENT

Adresse : 65 boulevard YVES FARGE 69007 LYON 7E ARRONDISSEMENT

Courriel : ce.0690046A@ac-lyon.fr

Description générale du poste

BTS SAM (support à l'action managérial) Connaissances des logiciels PAO, PREAO et PGI Pratiques pédagogiques innovantes classes inversées

Missions

Travail sur une société fictive Travail avec l'Erea René Pellet pour la construction des cours identiques afin de transférer les élèves de l'apprentissage à l'initial et réciproquement Avoir un réseau d'entreprises partenaire

Compétences requises

Maitrise de l'informatique et des logiciels PAO, PREAO et PGI Travail en équipe Travail avec les professionnels Maitrise d'une langue vivante étrangère pour accompagner les élèves sur les entreprises européennes. Parfaite connaissance du référentiel de formation et de certification du BTS SAM

Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :
THIERRY BRAILLON (thierry.braillon@ac-lyon.fr)

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.